

Lyon Capitale 20180315

Le tribunal administratif de Lyon demande la fermeture de l'Amphi Z

Par Romane Guigue



Publié le 15/03/2018 à 12:43

Colère chez les militants du collectif Amphi Z qui décident de se réunir demain à midi rue du Lac où se tiendra le conseil métropolitain. Ils exigent de l'action en faveur des personnes hébergées dans les différents squats de la métropole, en proie à l'expulsion.



© Marie Maleysson

Le bâtiment occupé à Villeurbanne, 12 rue Baudin

Remontés contre la Métropole et la Préfecture qui, selon les militants, manquent à leurs obligations, les membres du collectif Amphi Z ont décidé de se réunir devant le conseil métropolitain demain. Ils espèrent interpeller les élus et exigent d'être écoutés. Face à la décision de la Métropole de débloquer 1,8 million d'euros pour la surveillance des bâtiments inoccupés, ils s'insurgent et demandent la réquisition desdits bâtiments pour l'hébergement des sans abri dont beaucoup sont pourtant des demandeurs d'asile. En parallèle, ils exigent aussi la prise en charge immédiate de tous les mineurs isolés étrangers qui attendent la décision de la Méomie. Des requêtes lourdes, que le collectif espère faire entendre demain midi, alors qu'il attend, ainsi que la métropole, la décision du tribunal quant à l'expulsion de deux des trois squats mis en place.

3 squats, 3 expulsions ?

Le collectif se forme lorsque des étudiants de l'Université de Lyon 2 ont ouvert en novembre dernier les portes de l'Amphi C pour héberger les personnes expulsées de la Plateforme de la Part-Dieu. Délogés par l'Université quelques semaines plus tard, ils ouvraient l'Amphi Z, rue Baudin à Villeurbanne, où plus d'une centaine de personnes ont trouvé un logement de fortune. Ensuite, c'est la **Maison Mandela, rue Bourgchanin** aussi à Villeurbanne, qui accueillait une quinzaine de familles à la suite de l'expulsion de l'Esplanade Mandela, dans le 3e arrondissement. Un autre squat, la **Trappe ouvre** à son tour. Mais à la mi-février, la Métropole demande l'expulsion immédiate de la Maison Mandela via un procès dont le collectif attend encore la décision. Les militants refusent de quitter les lieux, et décident d'occuper le bâtiment jusqu'à la décision officielle du tribunal. Le collectif a reçu ce matin à l'Amphi Z un référendum du tribunal administratif ordonnant l'expulsion immédiate des lieux, pour cause de mise en danger des personnes y résidant. Intentée par le SDMIS (service départemental métropolitain d'incendie et de secours propriétaire des lieux), la procédure n'est pas du goût du collectif qui va déposer un recours le plus rapidement possible. Ils souhaitent aussi la signature d'une convention d'occupation avec la métropole, qui légaliserait la situation. Ce qui semble peu probable puisque la Métropole de Lyon est le principal financeur du SDMIS et le futur propriétaire du lieu d'implantation de l'amphi Z. Selon les militants, la vente du bâtiment ne peut cependant pas avoir lieu, tant que ledit bâtiment est occupé. Pour la Trappe, le procès aura lieu lundi matin